



14ème législature

Question N° : 11	De M. Jean-Jacques Candelier (Gauche démocrate et républicaine - Nord)	Question écrite
Ministère interrogé > Premier ministre		Ministère attributaire > Égalité des territoires et logement
Rubrique >aménagement du territoire	Tête d'analyse >régions en difficulté	Analyse > actions des pouvoirs publics. perspectives. Douaisis.
Question publiée au JO le : 03/07/2012 Réponse publiée au JO le : 21/05/2013 page : 5297 Date de changement d'attribution : 28/08/2012		

Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier attire l'attention de M. le Premier ministre sur la nécessité de réfléchir à une politique de rattrapage, dans tous les domaines, de l'action des pouvoirs publics, pour le Douaisis, zone déshéritée d'un Nord-Pas-de-Calais déshérité.

Texte de la réponse

La décision récente de la société Goodman de procéder à un investissement majeur sur la commune de Lauwin-Planque, conforte le bien-fondé de cette zone d'activité de l'agglomération qui, au confluent des flux nord-sud de l'A1 et est-ouest de la rocade minière A21, accueille déjà les sociétés Gecina et Kiabi. Elle démontre aussi l'attractivité du Douaisis qui était en concurrence avec trois autres sites de la région. Elle confirme enfin la stratégie du Nord-Pas-de-Calais en matière logistique. Dans le contexte socio-économique actuel, cet élément positif pour le territoire du Douaisis mérite d'être souligné. Enfin, il convient de mentionner l'enveloppe de 4 millions d'euros du fonds national de revitalisation des territoires (FNRT) accordée en 2009 pour le Douaisis et le Valenciennois. Cela étant, la situation du Douaisis mérite d'être considérée dans sa globalité. En effet la conjoncture actuelle emporte pour conséquence une accentuation, perceptible ou potentielle, de décrochage de certains territoires fragiles structurellement en grande difficulté, ou de dégradation de territoires déjà fragilisés par la multiplication conjoncturelle de chocs locaux, restructurations d'entreprises ou problèmes de filières. Face à ce constat, le Gouvernement a engagé dès septembre 2012 de nombreuses actions et de nombreux travaux dans le but d'asseoir une nouvelle politique territoriale d'égalité des territoires, à la fois préventive et d'accompagnement. Cette politique s'adressera aux bassins d'emploi des territoires à enjeux en matière de développement économique, social et environnemental. Les expertises en cours permettront d'identifier clairement ces territoires à enjeux. Par ailleurs, une mission vient d'être confiée, par le Premier ministre, à M. Jean-Pierre AUBERT, directeur de SNCF Développement, sur le thème de l'anticipation des mutations économiques. A la lumière de ces travaux et missions, qui pourront faire l'objet de débats en région pour certains d'entre eux, tout sera mis en oeuvre pour une mobilisation des acteurs et une optimisation des outils en faveur des territoires.